

## L'architecte paysagiste et le milieu municipal

Serge Forest

Number 1, Special, Fall 1990

L'architecture de paysage au Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/15994ac>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Éditions Continuité

### ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Forest, S. (1990). L'architecte paysagiste et le milieu municipal. *Continuité*, (1), 58–60.

# L'ARCHITECTE PAYSAGISTE



L'association des termes «architecture de paysage», «aménagement paysager» et «municipalité» fait invariablement surgir dans notre esprit l'image d'un parc public. Le réflexe est d'une certaine manière basé sur la réalité, dans la mesure où les parcs constituent la partie visible du travail de l'architecte paysagiste au service d'une municipalité.

La croissance économique et démographique de l'après-guerre s'est traduite, comme on le sait, par le développement considérable des milieux urbains et péri-urbains. À l'époque cependant, la planification des villes était plutôt sommaire, sinon inexistante, et obéissait à des critères essentiellement économiques qui prévalaient sur les considérations de nature esthétique ou sociale. Il n'est pas étonnant, avec cette optique, que les parcs et équipements publics aient été laissés pour compte et n'aient pas suivi l'évolution des villes.

Si l'on exclut Montréal, ce n'est que depuis une vingtaine d'années que les municipalités ont recours aux services d'architectes paysagistes sur une base régulière. Ces derniers ont reçu en héritage des terrains publics réservés surtout aux activités sportives et pourvus de quelques équipements de jeu rudimen-

*L'intégration des composantes urbaines. Rue du Campanile, Sainte-Foy (projet privé). (photo: Serge Forest)*

## ET LE MILIEU MUNICIPAL

par Serge Forest

*Pour que la ville demeure un lieu privilégié  
de vie et de culture.*





*La qualité des espaces extérieurs dans les projets privés. Les Jardins de Villiers, à Sainte-Foy. Aménagements conçus par Carole Fernet et Associés inc. (photo: Serge Forest)*

raires (balançoires, glissoires). Ce sont bien souvent de grandes surfaces planes et monotones dont les seules composantes verticales sont les clôtures et les lampadaires! Ils ont constaté en outre la disparition d'anciens lieux publics de grande valeur, situés dans les noyaux d'origine, qui n'ont pu résister aux pressions de l'urbanisation. Les architectes paysagistes ont donc été chargés de restructurer des espaces publics peu nombreux, mal situés, informes, et, à quelques exceptions près, sans organisation spatiale ni aménagements (sentiers, mobilier, végétation, aires de jeu et de détente).

#### AU-DELÀ DES CONTRAINTES

La réorganisation des espaces publics est l'aboutissement d'un processus, parfois laborieux, de conciliation de points de vue divergents. Les autorités politiques ont des préoccupations qui se situent souvent dans d'autres sphères et n'ont pas toujours une vision claire de la problématique des espaces publics, bien qu'elles soient de plus en plus sensibles aux requêtes des citoyens dans ce domaine. Par ailleurs, les opérations d'aménagement relèvent de pratiques du génie civil plus ou moins adaptées et les considérations d'entretien, bien sûr valables, prennent parfois le pas sur le reste. Depuis peu cependant, on commence à s'intéresser à de nouvelles

façons d'aborder les problèmes d'aménagement urbain. Quant aux citoyens et aux groupes de pression, leurs arguments sont pleins de bon sens, ce qui est salubre et rafraîchissant. Seulement, leur représentativité est parfois discutable et leurs revendications ne concordent pas nécessairement avec le bien-être collectif.

Il arrive aussi, il faut bien l'admettre, que l'architecte paysagiste, à l'instar d'autres gens de profession, oppose une certaine résistance à toute modification des projets qu'il soumet. Il est vrai qu'il attache beaucoup d'importance à la cohérence du site et à l'équilibre entre ses composantes et qu'il doit se plier à un programme qui privilégie les équipements lourds au détriment de la qualité des aménagements et des lieux attenants. Il persiste tout de même dans sa volonté d'aller au-delà des contraintes de budget, de réalisation, de gestion et d'entretien, au-delà des limites du programme, pour que subsiste un espace public qui laisse place à l'imprévu et à la fantaisie, un lieu invitant, avec un caractère propre, qui saura résister au temps et aux modes.

La pratique de l'architecture de paysage en milieu municipal occupe également des créneaux moins visibles, moins tangibles, mais tout aussi importants, sinon plus, que l'aménagement paysager. La planification des compo-

santes urbaines est une étape préalable à la création de lieux publics de qualité. Les fonctions des infrastructures adjacentes à un terrain public déterminent en grande partie sa finalité, son achalandage et son image. Dans cette optique, les architectes paysagistes participent, au sein d'équipes pluridisciplinaires, à la planification de nouveaux secteurs à développer. Il leur faut déterminer, entre autres, l'emplacement, la dimension et le type des espaces publics, élaborer une trame adaptée aux caractéristiques du site et conciliant les divers modes de circulation (circulation automobile et piétonne, transport en commun, cyclisme), et, enfin, répartir les différentes fonctions urbaines en zones, pour favoriser un développement harmonieux et dynamique.

#### UN RÔLE ÉLARGI

Par le passé, les terrains publics aménagés dans les nouveaux lotissements urbains étaient peu variés dans leur type et leur configuration. Aussi les architectes paysagistes tendent-ils maintenant à favoriser la diversité: diversité des emplacements (secteurs résidentiels, commerciaux, de travail), de la forme et des dimensions; diversité des types (parc naturel, place publique, promenade, jardin floral, terrain de sport). Ils tiennent compte aussi d'une clientèle diversifiée: enfants, personnes âgées, handicapés,



touristes, etc. De plus, ils s'opposent à ce qu'on réduise au maximum les espaces publics – une tentation fréquente dans les nouveaux lotissements – ou qu'on leur réserve des terrains inappropriés, mal situés, mal définis et difficiles à aménager sauf à grands frais.

Il va sans dire que la promotion d'espaces publics viables rencontre une certaine résistance de la part des promoteurs, qui y voient une perte de terrains exploitables, et de la part des municipalités, pour lesquelles les parcs entraînent des dépenses en plus de les priver de revenus fiscaux. On admet cependant de plus en plus que les parcs publics, tout en contribuant au bien-être des citoyens, sont une composante essentielle du tissu urbain en servant de contrepoids au milieu bâti.

Auprès des promoteurs, les architectes paysagistes insistent sur les éléments qui participent à la qualité de vie des citoyens et à l'intégration des

constructions dans le tissu urbain. Par exemple, l'implantation des bâtiments doit se faire en fonction des particularités du site et du milieu environnant et, s'il y a lieu, en envisageant la conservation d'éléments naturels intéressants; on doit aussi prévoir des voies de circulation fonctionnelles, tant pour les piétons que pour les véhicules, minimiser les nuisances visuelles, comme les stationnements, débarcadères et installations mécaniques, et veiller à la qualité des aménagements extérieurs.

Les architectes paysagistes exercent aujourd'hui dans des champs d'action qui ne figuraient pas traditionnellement au nombre des préoccupations des municipalités. Il en est ainsi de la planification et de l'aménagement de voies piétonnes sécuritaires: trottoirs, mails, zones d'attente pour les usagers du transport en commun, places publiques et circuits piétonniers. La popularité du cyclisme a également incité les villes à introduire des aménagements cyclables.

## AMÉLIORER LE MILIEU URBAIN

L'émergence d'une opinion publique favorable à la conservation de sites naturels (boisés, cours d'eau, marécages, battures) oblige les municipalités à tenir compte de ce qui était, encore récemment, des espaces négligeables ou des zones de développement possible. Ce patrimoine naturel doit être inventorié et codifié afin d'en dégager une fonction qui soit compatible avec sa préservation, et aménagé pour assurer sa survie et son utilisation.

Parallèlement à cette montée des préoccupations environnementales, les architectes paysagistes, parfois de concert avec les ingénieurs forestiers, établissent des stratégies de conservation et de développement du patrimoine arboricole au moyen de mesures incitatives, de règlements et de programmes de sensibilisation en ce qui a trait aux terrains privés, et par des programmes d'entretien et de plantation pour les propriétés municipales.

Les municipalités, préoccupées jusqu'à maintenant d'assurer les services de base, comme la voirie et la protection publique, semblent s'orienter progressivement vers une perception élargie de leur rôle. La participation des architectes paysagistes s'inscrit dans ce mouvement d'amélioration du milieu urbain, analysé non plus uniquement à travers une grille quantitative et économique, mais également sur des bases qualitatives, en tant que lieu privilégié de vie et de culture. D'ailleurs, cette évolution n'est pas étrangère au contexte socio-économique et aux récentes données démographiques qui n'incitent plus tellement à l'expansion, mais plutôt à la consolidation.

La pratique de l'architecture du paysage dans le milieu municipal ne participe pas nécessairement du spectaculaire mais, sans tomber dans un certain messianisme, procède plutôt de la conviction, de la persuasion et de la ténacité. Et les architectes paysagistes qui oeuvrent dans ce milieu, remplissant un ou plusieurs des rôles décrits plus haut selon l'importance de la municipalité, doivent faire preuve de patience, de persévérance et de souplesse – en usant d'une bonne dose d'humour – sans pour autant devenir les Don Quichotte du monde municipal.



À l'opposé du terrain de sport: un lieu de détente et de promenade. (photo: Serge Forest)



Redonner le droit de cité aux piétons. (photo: Serge Forest)

*Serge Forest est architecte paysagiste pour la Ville de Sainte-Foy.*